

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2016

Date de convocation : 4 avril 2016

Présents : C. GUIDAT, L. GARGAM, F. CÉZARD, C. CATAUDELLA, P. BRONNER, D. BATAILLARD, G. CHRÉTIEN, C.HERRMANN, JM. PERRIN, B. DUPONT, C. BOBAN, N. MARCHAL, J.THIRIET.

Pouvoirs : Madame Pierrette BRONNER a donné procuration à monsieur Jean-Michel PERRIN, monsieur Christophe BOBAN à monsieur Benoît DUPONT, madame Nathalie MARCHAL à monsieur Didier BATAILLARD.

Absents : Pierrette BRONNER, Nathalie MARCHAL, Christophe BOBAN

Nombre de conseillers en exercice : 15



Le quorum étant atteint.

Monsieur Didier BATAILLARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

N° 2016/13 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

En l'absence de monsieur le maire, l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2015 de la commune.

Le conseil municipal, à la majorité (JM.PERRIN, P. BRONNER contre), vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	230 101,31
	Réalisé :	194 033,22
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	230 101,31
	Réalisé :	160 855,87

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	799 017,46
	Réalisé :	659 605,08
Recettes	Prévus :	799 017,46
	Réalisé :	801 522,87

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 33 177,35
Fonctionnement :	141 917,79
Résultat global :	108 740,44

N° 2016/14 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par monsieur Jean-Pierre ROY, comptable, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2015 après en avoir examiné les opérations qui sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 2016/15 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

Le conseil municipal, à la majorité (JM. PERRIN ET P. BRONNER contre),

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	12 234,67
- un excédent reporté de :	154 152,46
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	141 917,79
- un déficit d'investissement de :	33 177,35
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	33 177,35

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : EXCÉDENT	141 917,79
Affectation complémentaire en réserve (1068)	67 852,63
Résultat reporté en fonctionnement (002)	73 763,03
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	33 177,35

N° 2016/16 : VOTE DES TAXES

Sur proposition de monsieur le maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les taux d'imposition de 2016 seront sans changement par rapport à ceux votés l'année précédente :

- Taxe d'habitation : 10,50 %
- Foncier bâti : 11,00 %
- Foncier non-bâti : 28,00 %

N° 2016/17 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Vu les comptes de l'année 2015 présentés par Monsieur le Maire, de différentes associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité

DECIDE de verser les subventions suivantes :

- **USVM** : **1 000,00**
(abstention de B. DUPONT, C. BOBAN, P. BRONNER, JM. PERRIN et L. GARGAM)
- **Familles Rurales** : **1 500,00**
(P. BRONNER ne prend pas part au vote)

ATTESTE que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

N° 2016/18 : VOTE DU BUDGET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (JM. PERRIN, P. BRONNER contre), vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses : **375 475,60**
Recettes : **375 475,60**

Fonctionnement

Dépenses : **718 396,58**
Recettes : **718 396,58**

N° 2016/19 : DEMANDE DE SUBVENTION ADAP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du bâtiment périscolaire en installant un escalier hélicoïdal ainsi qu'un élévateur ; le montant prévisionnel de ces aménagements s'élève à 35 263 € H.T., soit 37 785,21 € T.T.C.

Il propose de demander une aide au titre du Fonds de Soutien à l'investissement et à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à la préfecture de Meurthe-et-Moselle pour financer les travaux de mise en accessibilité du bâtiment périscolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le projet de travaux de mise en accessibilité du bâtiment périscolaire

CONFIRME que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,

SOLLICITE une aide pour le financement de cet aménagement estimé à 35 263 € H.T. à la préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement et à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement des dépenses non couvertes par les subventions et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N° 2016/20 : DEMANDE DE SUBVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de rénovation de l'éclairage public dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 80 612 € H.T., soit 96 734,40 € T.T.C.

Il propose de demander une aide au titre :

- du Fonds de Soutien à l'Investissement à la préfecture de Meurthe-et-Moselle
 - du Fonds de soutien aux travaux d'économies d'énergie à Terres de Lorraine
 - du plan régional de soutien à l'investissement de communes de moins de 2500 habitants
- pour financer les travaux de rénovation de l'éclairage public

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le projet de travaux de rénovation de l'éclairage public

CONFIRME que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,

SOLLICITE une aide pour le financement de cet aménagement estimé à 80 612 € H.T. à la préfecture (fonds de soutien à l'investissement), à Terres de Lorraine (fonds de soutien aux travaux d'économies d'énergie) et à la région (plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants)

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement des dépenses non couvertes par les subventions et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N° 2016/21 : FACTURATION DES SORTIES AUX FAMILLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des différentes sorties proposées pendant les accueils de loisirs des vacances scolaires ou des mercredis récréatifs à facturer aux familles dont les enfants ont participé en sus du tarif de garderie.

Il propose que les tarifs des différentes sorties soient calculés au moment de la facturation à hauteur de leur coût réel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que la participation demandée aux familles par enfant en sus du coût de fréquentation du service pour les différentes sorties proposés durant les A.L.S.H., leur sera facturée à hauteur du coût réel des dites sorties payé par la commune.

CHARGE M. le Maire de procéder au calcul du coût réel en fonction des différentes factures payées ou devis engagés.

N° 2016/22 : CONVENTION ESPACES NATURELS SENSIBLES

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'ils ont délibéré au précédent conseil à propos d'un projet de convention concernant le Plateau Saint Barbe.

Il précise que ce plateau reconnu Espaces Naturels Sensibles (ENS) peut faire l'objet d'une convention multi-partenariale avec les communes de Maizières, Pont-Saint-Vincent, le conseil départemental, la C.C.M.M et notre commune.

Or il informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de Bainville-Sur-Madon et Maizières n'a pas été destinataire de cette convention alors qu'il devrait également en être signataire. Par ailleurs, il indique avoir relevé, après relecture, un certain nombre d'incohérences dans ce projet de convention.

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

ACCEPTENT de rapporter la délibération n° 2016-12 du 26 février 2016.

Table des matières du P.V. de la réunion du 8 avril 2016

N° 2016/13 : 7.1 : Décisions budgétaires

N° 2016/14 : 7.1 : Décisions budgétaires

N° 2016/15 : 7.1 : Décisions budgétaires

N° 2016/16 : 7.2.1 : Vote des taux d'imposition

N° 2016/17 : 7.5.2 : Subventions inférieures à 23 000 euros

N° 2016/18 : 7.1 : Décisions budgétaires

N° 2016/19 : 7.5.2 : Subventions inférieures à 23 000 euros

N° 2016/20 : 7.5.1 : Subventions supérieures à 23 000 euros

N° 2016/21 : 7.10 : Divers

N° 2016/22 : 5.7 : Institution et vie politique : intercommunalité

Claude GUIDAT

Christiane CATAUDELLA

Didier BATAILLARD

Christophe BOBAN
(excusé)

Christian HERRMANN

Nathalie MARCHAL
(excusée)

Liliane GARGAM

Lydia PIERRON

Gilbert CHRÉTIEN

Jean-Michel PERRIN

Jean-Claude PLANCHE

Pierrette BRONNER
(excusée)

Francine CÉZARD

Benoît DUPONT

Josiane THIRIET